



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 28632

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les inquiétudes exprimées par les délégués des comités régionaux olympiques et sportifs lors de leur congrès national qui s'est réuni le 27 septembre dernier. Dans le cadre des projets du Gouvernement en termes de décentralisation, des demandes ont été fortement exprimées pour que des améliorations puissent être engagées sur plusieurs axes (création en régions d'instances de concertation susceptibles d'élaborer un schéma régional des équipements sportifs, transfert aux EPCI de la maîtrise d'ouvrage sur les équipements sportifs, transfert aux départements de la compétence du sport à finalité sociale, généralisation des comités départementaux des espaces, sites et itinéraires de pleine nature). En conséquence, il souhaite connaître les orientations retenues sur ces différents points.

Texte de la réponse

Le ministre des sports est attentif aux observations formulées par les délégués des CROS et des CDOS qui regrettent l'absence de prise en compte du sport dans les projets de loi relatifs à la décentralisation. Le diagnostic établi conjointement par le mouvement sportif et les collectivités locales à l'issue des Etats généraux du sport, réunis de septembre à décembre 2002, a confirmé l'état dans l'exercice de ses compétences actuelles. En ce qui concerne la mise en place d'instances de concertation régionales, elle peut relever de l'initiative des conseils régionaux. S'agissant de l'intervention des conseils généraux dans le domaine de l'aide aux publics défavorisés, elle est déjà autorisée par les précédentes lois de décentralisation. La généralisation des comités départementaux des espaces, sites et itinéraires des sports de nature, passe par une modification de la loi sur le sport, modification à laquelle travaille les services du ministère. Enfin, la compétence des établissements publics de coopération intercommunale (ICI) en matière de maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs est inscrite dans le projet de loi relatif à l'organisation décentralisée de la République qui sera soumis au Parlement début 2004.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28632

Rubrique : État

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8767

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1903